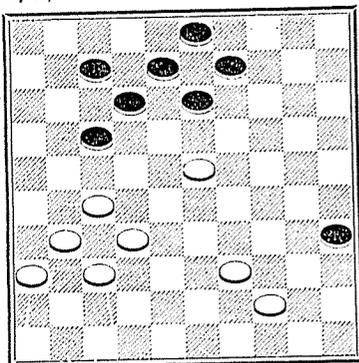
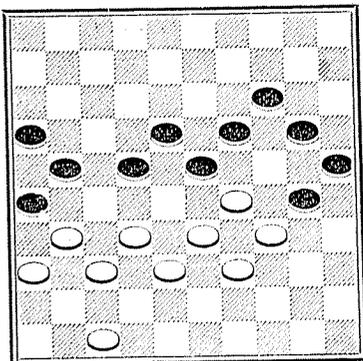


227 A) M. M<sup>e</sup> CHARLY, à St-Etienne

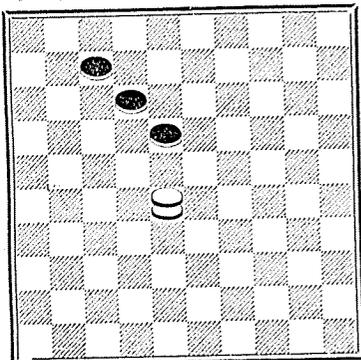


Les noirs jouent 17.18 pour gagner le pion ; les blancs répondent et gagnent.

228 A) M. M. BONNARD, D. L.

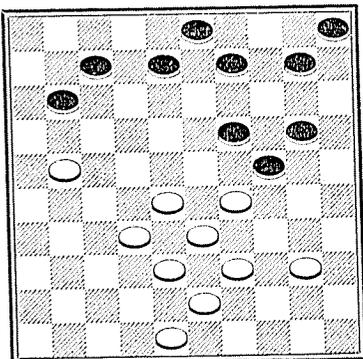


229 A I) M. E. LIEUBRAY, Boulogne s. S.



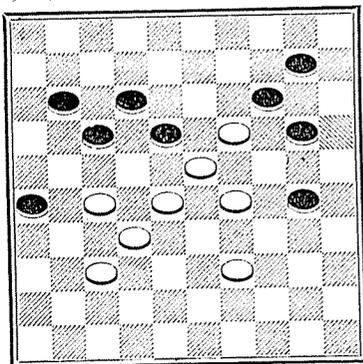
Puissance de la dame sur la grande ligne ou diagonale.

230 A) M. E. ROMANI, D. Ph.

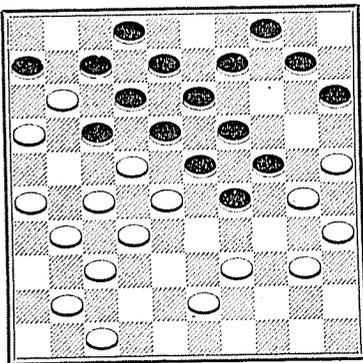


Pour Débutants

231 A) M. J. GODDET, D. L.



232 A) M. W.J.A. Matla, à Haarlem



Le Gérant : P. COLOMBIER.

# LE DAMIER UNIVERSEL

ORGANE FÉDÉRAL FRANÇAIS

## Journal du Jeu de Dames

Directeur et Rédacteur en Chef : **M. F.-J. BOLZÉ**  
60, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne (Rhône)

Rédacteurs : MM. Marcel BONNARD, H. DENTROUX, Y. LE GOFF, MOLIMARD, etc., de Lyon ; A. BABO, de Villebois ; G. DEFOY, d'Amiens.

Abonnements : FRANCE, un an, 6 fr. ; ETRANGER, un an, 6 fr. 50

SOMMAIRE. — *Fédération* : Remerciements et Elections futures. — *Tribune aux Damistes* : Soufflage. — *Parties entières* : 39<sup>e</sup>. — *Les Damiens* : I *Soufflage* : Lyon, Grenoble, Nice, Villebois, Valence, Marseille. II *Divers* : Lyon, Paris, Grenoble, Rouen. — *Concours* : Defoy, Villebois, Marseille. — *Correspondance*. — *Rectification*. — *Damier Universel* — *Solutions*. — *Problèmes*.

Lyon, 1<sup>er</sup> mars 1912.

### Fédération des Damistes Français

#### REMERCIEMENTS.

La mission du Conseil fédéral nommé en 1909, prend fin le 31 décembre prochain.

En conséquence, le Président désire se mettre au même rang que ses collègues du Conseil, remettra ses fonctions présidentielles à la même date, sans poser à nouveau sa candidature à la présidence, mais acceptant la fonction de conseiller administratif, « *décision prise irrévocablement.* »

En attendant, le Président de la F. D. D. F., remercie bien sincèrement toutes les Sociétés, tous les Groupes et les Isolés fédérés, qui lui ont fait le grand honneur de le placer à la tête de cette brillante phalange de Damistes, marchant vers la concorde et l'union de tous, avec des mains loyalement tendues, avec l'esprit du bon, du beau et du juste !

Oui, Messieurs, je vous remercie de m'avoir jugé digne d'accomplir une mission saine, représentant votre idée du : « *Tous égaux pour le bien de tous !* ». Car, sachez-le bien, il n'y a pas de *Grandes* ni de *Petites* sociétés, comme on a cherché à l'insinuer. Il suffit que ces Sociétés soient légalement formées (à Statuts-Règlement-Cotisations) et qu'elles fonctionnent régulièrement pour que, quel que soit l'effectif, quelle que soit la force des damistes qui les composent, elles aient droit au même respect, à la même considération entre elles. J'ose dire, méfiez-vous de ces sociétés éphémères sans consistance au but nul et souvent nuisibles par leurs démonstrations plus fausses les unes que les autres, aux véritables Sociétés dont le zèle, le dévouement et l'abnégation font la vraie puissance du Jeu de Dames.

Sous ce rapport comme sous les autres où résidaient le droit et la loyauté, je vous ai toujours défendu et fait respecter. Je vous quitterai donc tranquille en ma conscience en vous disant ceci : je resterai dans le rang ce que j'aurai été dans le commandement « *fidèle au combat, en amitié, au droit et à la justice !* ».

Ainsi donc, je vais terminer ma carrière de direction fédérale et je continuerai le bon combat avec mon journal le *Damier Universel*, pour un principe de haute équité ; et, pendant que j'ai l'honneur d'être encore votre Président, je me permets de vous dire : « *Prenez le bon chemin et ne cédez pas à la pusillanimité ! Restez unis et reposez le règne des forts qui naît dans l'ombre !* ».

J'adresse aussi - par anticipation - à Messieurs Félix Delescluse, Drogoz et Gaufrès, vice-présidents de la fédération ; à Monsieur Vernat, trésorier ; à Monsieur L. Hennemann, secrétaire général ; à Monsieur H. Laurent, secrétaire administratif ; à Messieurs Ardonin et Garoute, conseillers techniques ; à Messieurs A. Baud et L. Monnier, conseillers administratifs, mes sentiments de profond respect et de cordiale pensée.

Je déclare la période électorale ouverte dès ce jour et je me mets à la disposition de la Fédération pour régler les futures élections du Conseil fédéral ; je prie donc, Messieurs les Présidents, Chefs de groupe et Damistes isolés fédérés, de vouloir bien dresser leurs listes de candidatures et de me les adresser pour l'insertion légale (voir *Damier Universel*, 2<sup>me</sup> année, n° 10, page 124). J'ai déjà un travail préparé, mais il est plus courtois, plus rationnel et plus légal d'attendre vos propositions, avant de mettre des noms en vedette.

F.-J. BOLZÉ,  
Président de la F. D. D. F. sortant.

## Tribunes aux Damistes (D. U.)

L'article suivant est dédié à tous les *Damistes de France* et de toutes les *Régions du Monde*, en les priant d'évoquer la sentence suivante :

« La sentimentalité en justice est inique en elle-même ; en ce sens, qu'elle se rend alors, selon l'impression personnelle et non par une conscience animée du pur sentiment de justice ».

F. J. BOLZÉ.

### QUESTION DU SOUFFLAGE.

Je suis autorisé à écrire ces lignes par un très grand nombre de mes camarades damistes qui pensent comme moi, que la suppression du soufflage ne doit profiter ni à l'un, ni à l'autre des deux adversaires.

Je terminais mon article, le mois dernier, en disant que ne pas raisonner cette question de la suppression du soufflage, était une grosse faute et je maintiens mon dire avec énergie : *c'est plus qu'une faute, c'est aller vers l'injuste !*

Pourquoi la fantaisie d'une *coterie* s'imposerait-elle à la masse d'une corporation ? Étrange aberration d'esprit !

Pourquoi, lorsqu'il y a une question d'intérêt général à résoudre, ne pas la soumettre à tous ? prier de l'étudier et d'exprimer ensuite l'opinion générale, par un vote nominal dans chaque unité ou collectivité ? Cette mesure est la seule à prendre, la seule rationnelle où la raison domine : c'est loyal !

J'ai accompli mon devoir de Président de la Fédération le premier décembre 1941 à ce sujet (Voir D.U., journal du Jeu de Dames).

Je rappelle ici que ces votes partiels de Sociétés, etc... doivent être réunis et le résultat général communiqué à tous les centres. C'est alors, mais seulement alors que l'on pourra voir à prendre une décision définitive ; et, j'ajoute que la sagesse veut que l'on ne cède pas à un « vent nerveux » qui souffle en ce moment.

*Raisonnons Messieurs, ne subissons pas !*

*Avant d'encenser ses voisins, on regarde chez soi !*

\*  
\*  
\*

J'entends dire : « *le soufflage est une tare !* » Qui dit cela ? Ceux qui veulent ce que je vais exposer, car je ne discute pas, je raisonne.

Non, Messieurs, le soufflage n'est pas une *tare*, gros mot d'anciens croquemitaines employé pour impressionner les pusillanimes — les peureux ! Dire cela, c'est vouloir rendre le Jeu de Dames complice de l'injustice. Ce qui serait une tare ? je vais vous le dire tout à l'heure.

J'accepte de convenir qu'à l'heure actuelle, la répression du soufflage est trop forte, je l'ai toujours dit : « *Enlever une pièce à son adversaire et par dessus cela, jouer son coup, c'est injuste* ». Un ami à moi, damiste amateur mais de force sérieuse, un observateur (un homme de loi) à qui je contais mon ennui à ce sujet, me dit en souriant ironiquement : « *Modifiez simplement votre règlement et dites : souffler c'est jouer et tout sera dit* ». C'était ironique, je vous l'ai dit et cela ne changeait rien à la chose ; alors cherchons un moyen d'arriver à la suppression de ce soufflage, sans *dol* ou *dommage* pour chacun des adversaires en présence.

*Il y a une touche dans le soufflage : le Coup Manoury !*

\* \*

Une Société ayant voté la suppression pure et simple du soufflage vient d'adopter les règles suivantes :

- I. Laisser les choses en l'état et jouer son coup ;
- II. Forcer la prise et jouer lui-même.

Entendu, c'est son droit ; mais elle ne peut qu'appliquer cette règle qu'en sa société ; règle que je respecterais si j'allais chez elle, comme il serait de bon ton qu'elle en fit autant chez les autres.

J'estime qu'il ne serait pas correct de ne pas se soumettre aux règles admises dans chaque société : « *personne n'a le droit de dire, sans y être autorisé et sans faillir aux égards dus à tous : NE JOUEZ PAS AVEC CEUX QUI SOUFFLENT !* » **Autorité est loin de loyauté.**

L'Idéal serait des règles immuables et uniques pour tous ! Mais voilà : la Fronde, l'Orgueil, l'Ambition de dominer... comment arriver à une entente seulement cordiale ?... Pour des règles, chacun veut les siennes ; alors, en avant les *Règles individuelles ou Collectives ! En avant le Gâchis et la Pêche en Eau trouble !*

Quelle drôle d'époque ! Sous le couvert d'apparentes vertus, on déroule devant des yeux ingénus — comme un cinéma — le *Mirage de la Vérité*, et l'on va vers lui hypnotisé, sensationné..., alors que derrière ce mirage, c'est : *mensonge et néant du juste !*

On ne raisonne plus, on se laisse bernier par les « ose-tout ! » qui

savent flatter les faiblesses humaines. Le Jeu de Dames ne veut pas de flatteries : *Science et Vérité, voilà une de ses devises !*

*C'est égal, drôle d'époque !*

\* \*

Je reprends mon raisonnement.

Laisser les choses en l'état et jouer, qu'est-ce que cela veut dire ? Simplement ceci : « *Que l'on peut faire prendre de suite, ou à sa volonté, après un, deux, trois, etc., etc. oublis de prendre.* »

C'est ce que ces Messieurs du « *pur et simple* » osent appeler des temps de repos légaux ! Ils s'affranchissent de la *touche Manoury*, mais ils gardent les avantages..... *comprenez-vous ?*

Comment on accepterait qu'un damiste put exploiter un, deux, trois, etc.. temps de repos au détriment de son adversaire, sans que celui-ci ait un recours quelconque pour pallier à cette plus que vilaine manière de jouer ?

C'est cynique d'audace et inique en pure loyauté ! La voilà **la Tare ! Le voilà le Dol !!**

On révolutionne le monde des Damistes avec la question suppression du soufflage et l'on propose quoi ? De mettre le Jeu de Dames entre les mains des pratiquants des temps de repos abusifs.

*La touche Manoury* : un *Maitre* a pleuré quelque part d'avoir subi cette *touche* ! C'est peut être de là que vient l'idée fausse de la suppression pure et simple, avec l'emploi des temps de repos ? Parbleu ! c'est la théorie du *tout pour nous, rien pour les autres ! Tout pour les "Forts" ; les autres ? Au diable !*

Attendons-nous à entendre la *Lyre des louanges*, sur l'idéale beauté du Jeu... etc... etc... ainsi falsifié.

*Pour une drôle d'époque, c'est une drôle d'époque !*

\* \*

Je reprends mon raisonnement... excusez-moi, je ne l'ai pas fait exprès ; c'est l'idée fixe !

Laisser les choses en l'état et jouer, ne doit pas donner le droit du *temps de l'état des choses*, et faire prendre à sa volonté : *la tare ! le Dol !!*

En droit les deux adversaires sont égaux devant des règles égales pour tous et *l'un* ne doit pas rester sous la dépendance et l'autoritarisme de *l'autre* plus que le temps légal : *la prise immédiate* ; ou alors il faut loyalement édicter ceci : *la prise n'ayant pas été exigée la première fois, ne pourra plus l'être après ; l'adversaire est libre de son action de jeu !* Et alors ?

Alors, je cherche toujours un terrain d'entente ; car, en somme, il y a plusieurs cas de ce : *laisser en l'état et jouer !*

1<sup>o</sup> *La prise simple,*

2<sup>o</sup> *Deux prises simultanées égales,*

3<sup>o</sup> — *inégales,*

4<sup>o</sup> *Ne pas prendre toutes les pièces en prise (action de prendre),*

5<sup>o</sup> *Ne pas enlever — prises (action d'enlever du damier),*

6<sup>o</sup> *Toucher un pion au lieu de prendre.*

Toutes ces prescriptions, sauvegardes du Jeu de Dames, tomberaient en quenouille... et le Jeu de Dames avec : n'osez pas dire non ! Quelle déchéance !!

Donc je me résume pour aujourd'hui, car je n'ai pas tout dit.

Je demande que l'on choisisse entre :

I. — *Maintien du soufflage simultanément forcé des deux adversaires et : souffler sera jouer* (Suppression des temps de repos abusifs et déloyaux).

Exemple : X. a à prendre ; il oublie de prendre et joue. Y. qui pourrait souffler, ne le fait pas et joue un coup quelconque. X peut alors souffler Y de la pièce jouée et comme souffler c'est jouer, Y à son tour souffle X : la chose produit un tant pour tant simplement.

II. — *Suppression du soufflage, mais prise forcée au premier coup.*

(Suppression du droit aux temps de repos déloyaux)

III. — *Suppression du soufflage, sans prise forcée, mais avec droit à l'adversaire de ne pas prendre après, si cela lui est préjudiciable.*

(Toujours suppression de l'abus et de la déloyauté)

**Conséquence :** Remplacer la règle qui dit : « On est forcé de prendre » ; par : « On est forcé de prendre **au premier coup, pas après.** » Est-ce joli ? Est-ce bien juste ? Je ne sais ! Je cède à ma conscience qui me dit : propose, tant la *suppression pure et simple est néfaste au Jeu de Dames !*

Je ne saurais trop le répéter : il ne faut pas supprimer le soufflage, sans assurer la justice pour les deux belligérants. Il ne faut pas créer des situations fausses qui pourraient dégénérer en situations déloyales.

Je termine cet article en disant : *Restons honnêtes dans l'évolution de nos pièces ; purs dans notre science et exempts de suspicion !*

*Cherchons toujours !*

(A suivre).

F.-J. BOLZÉ, Damiste.

NOTA.— A qui la suppression pure et simple du soufflage peut-elle profiter ? Je la dirai. Je vous parlerai aussi des *Matches*, espèce de syndicat naissant tendant à la ruine du Jeu de Dames.

## Parties Entières. — Trente-neuvième

### Championnat de France. — Lyon 1910.

1<sup>re</sup> Partie, entre MM. SONIER et OTTINA, offerte au D. U.  
par M. F. ARNOUX, organisateur du Concours.

	Sonier	Ottina		Sonier	Ottina
1	32:28	18:23	25	43:39	44:33
2	31:26	23:32	26	38:16	2:7
3	37:28	19:23	27	42:38	19:23
4	28:19	14:23	28	35:30	9:14
5	41:37	10:14	29	47:41	7:12
6	37:32	14:19	30	16:11	47:22
7	46:41	5:10	Position		
8	41:37	10:14	N: 6, 8, 12 à 15, 20, 22, 23, 27		
9	34:30	20:24	B: 41, 26, 30, 36, 38, 40, 41,		
10	40:34	12:18	45, 48, 49.		
Position					
N: 4 à 4, 6 à 9, 11, 13 à 19, 23, 24			31	41:37	6:17
B: 26, 30, 32 à 39, 42 à 43, 47 à 50			32	37:32	43:18
11	30:25	7:12	33	22:21	14:19
12	34:29	23:34	34	21:16	22:27
13	39:30	18:23	35	26:21	17:26
14	44:39	12:18	36	16:11	20:25
15	37:31	1:7	37	40:34	23:28
16	50:44	7:12	38	11:6	48:23
17	32:27	14:20	39	34:29	23:34
18	25:14	9:20	40	30:39	12:18
19	30:25	4:9	Position		
20	25:14	9:20	N: 8, 15, 18, 19, 25 à 28		
Position					
N: 2, 3, 6, 8, 11, 12, 13, 15 à 20, 23, 24			B: 6, 36, 38, 39, 45, 48, 49		
B: 26, 27, 31, 33, 35, 36, 38, 39,			41	6:1	19:23
42 à 43, 47 à 49.			42	38:33	18:22
21	44:40	3:9	43	1:40	8:13
22	27:21	16:27	44	40:35	26:31
23	31:22	48:27	45	35:8	31:37
24	33:29	24:44	46	8:17	22:11
			47	33:42	

Les noirs abandonnent.

Le D. U.

## Les Damiers

(Soufflage et divers)

### I. SOUFFLAGE.

**Lyon** (fédéré). — Au *Damier Lyonnais*, la question de la suppression de la règle du soufflage a été posée en assemblée générale et mise aux voix. Naturellement tous les membres n'étaient pas présents, la chose est impossible, mais les absents ont tous été consultés par lettre personnelle portant un questionnaire *ad hoc*, qu'ils ont reçu et auquel tous ont répondu *moins cinq*, dans lesquels une lettre a fait retour pour cause de changement d'adresse inconnue.

Le vote a été *nominal* et a donné les résultats suivants, que nous Président du Damier Lyonnais, nous déclarons absolument et scrupuleusement justes quant aux votes et à l'effectif.

Effectif de la Société (actifs et honoraires).....	54	
A déduire : non-votants honoraires.....	3	8
— N'ayant pas répondu au questionnaire.....	5	
<small>(Marcel Bonnard, Fourny, Jayet, Raynaud, Valette).</small>		
Votants réels.....	46	
Répartition : 1° Pour la suppression pure et simple.....	11	} 46
» » conditionnelle.....	4	
» le maintien du soufflage.....	31	

En conséquence, *la règle du soufflage est maintenu au Damier Lyonnais* ; mais au fond, il ne s'opposerait pas de parti pris à une sanction proposée, si cette sanction avait pour base : *l'équité dans les répressions.*  
Le D. L.

*Nota.* — En reproduisant les opérations du vote du D. Lyonnais, nous voulons dire que le vote d'une Société n'est réellement vrai et valable, que lorsqu'il est l'expression exacte de tous ses membres sans exception, vote émanant de chacun d'eux selon leur conviction.

Comprendrait-on par exemple, que 15 ou 20 membres d'une Société de 80 à 100 Sociétaires, votassent à eux seuls, une question aussi grave que la suppression du soufflage ? Non, n'est-ce pas ?

*C'est notre avis : Coterie n'est pas Société !*

Le D. U.

\*  
\* \*  
\*

**Grenoble** (fédéré). — Nous reproduisons textuellement le compte-rendu du D. G., de son Assemblée générale du 24 janvier dernier ; le style est un peu humoristique, mais il répond bien à la compréhension de la règle du soufflage que l'on veut supprimer purement et simplement par système du favoritisme.

Bravo ! ami Laurent, vous êtes sévère mais juste, et si vous ne parlez pas souvent, vous parlez d'or !  
F.-J. B.

Grenoble, 25 janvier 19.2.

Le *Damier Grenoblois*, dans son Assemblée générale dernière a voté à l'unanimité le maintien de la règle du soufflage (quatorze sociétaires présents sur dix-sept).

*Raisonnements tenus à ce sujet* : 1° Le gain au Jeu de Dames est basé sur les fautes de l'adversaire. Or, *ne pas prendre* (involontairement) doit être forcément une faute, absolument comme un pion poussé sans réflexion ou un coup laissé faire par négligence.

Si l'on supprime la première faute susnommée — *ne pas prendre* — il n'y a pas de raison pour qu'on ne supprime pas les autres. Et alors, le Jeu de Dames aurait une corrélation très étroite avec celui des Echecs où l'on est obligé d'annoncer la mise en péril du Roi et de la Reine.

2° Et alors ? Pion touché, pion joué, serait forcément supprimé ; on entendrait par exemple ceci : *Attention, Monsieur, vous devez prendre !.. Vous me donnez un pion pour rien !.. Vous me livrez un coup avantageux !.. Votre position est mauvaise par suite de ce pion mal joué... rejouez-le autrement !.. etc... etc.* et adieu notre beau Jeu de Dames !

3° Ce qui fait la beauté de ce jeu, ce sont précisément les combinaisons multiples en vue de profiter d'une faute, même légère, de l'adversaire. Et c'est tellement vrai que plus un joueur devient fort, c'est-à-dire «roublard», plus il prend le jeu en estime et en découvre toute sa valeur.

Exemple : les Grands Maîtres actuels tels que les Bonnard, Molimard, Weiss, etc., ne tablent-ils pas sur les fautes eux qui nous présentent comme études, coups en jouant, etc., des données où ils disent : *les blancs tentent la faute, gagnent le pion ou la partie ? Alors ?..*

- I. Souffler c'est profiter d'une faute.
- II. Gagner le pion —
- III. Faire un coup —
- IV. Gagner la partie, c'est profiter des fautes.

Donc, soufflons, gagnons des pions, faisons des coups et gagnons les parties.

Et voilà, c'est clair et net !..

H. LAURENT, Président du D. G.

**Nice** (fédéré). — M. A. Baud, président du D. Niçois, nous dit : A propos du soufflage, ici nous sommes *pour le maintien.*

**Villebois** (fédéré). — *Au D. Villeboisien*, la question de la suppression du soufflage a été exposée par Monsieur *A. Babo*, le 28 janvier dernier.

Tous les membres présents au nombre de dix sept ont décidé qu'ils *maintenaient la règle du soufflage dans toute sa rigueur*, en ce qui concerne les parties qui seront jouées au Cerele.

M. *A. Babo* exprime ainsi son opinion personnelle : « Je me rangerai volontiers du côté où viendra la lumière sans arrière pensée, ni parti pris. Mais pour le moment, je ne vois pas la nécessité de supprimer cette règle; et je demande à ses partisans pourquoi ils veulent cette suppression? Ce sont probablement les joueurs de première fo ce qui réclament cela, parce qu'ils ne peuvent admettre qu'un « fort » puisse se laisser souffler. Et pourtant, quoi de plus juste? Personne n'est infaillible en ce monde! et il me semble que les forts comme les faibles, doivent être punis s'ils commettent la faute très grave *de ne pas prendre!* Donc, il faut punir; voilà mon avis. Que l'on change le mode de répression si l'on veut, mais que le Jeu de Dames reste toujours honnête! ».

A. BABO, Directeur du D. V. B.

**Valence** (fédéré). — *Monsieur Ad. Lucet*, vice-président du *D. Valentinois*, nous dit : « Ici à Valence, nous sommes d'avis de *maintenir le soufflage* dans le règlement.

**Marseille** (fédéré). — *Le D. Phocéen* dans sa séance du 10 février a nommé une Commission composée de onze membres pour étudier la question du soufflage (*Il y a sensation d'injustice dans la suppression pure et simple*).

II. — DIVERS.

**Lyon.** — Assemblée générale du *D. Lyonnais*, 20 janvier dernier:

*Effectif* : l'effectif du D. L. se maintient toujours au même niveau depuis sa fondation en 1901; moyenne, actifs et honoraires : 53,5. Un clou chasse l'autre !

*Budget* : Les opérations financières de 1911, sont adoptées à l'unanimité sans observation. Des félicitations très méritées sont adressées à *M. Vernu*, trésorier du D. L.

Les trois obligations constituant la réserve ou *fonds inaliénables* du D. L., sont entièrement liquidées (libérées).

*Banquet* : La commission s'occupera du banquet de 1912, qui aura lieu cette année le 24 Mars. La commission fixera les détails, prix, menu et endroit, lesquels seront portés à la connaissance des sociétaires.

**Paris.** — L'assemblée générale (10 décembre) du *D. Français* (non fédéré) a constitué son Comité administratif ainsi qu'il suit : M. L. Dambrun, président ; M. Chardonnet, vice président ; M. Serf, secrétaire ; M. Sonier, membre consultant ; M. Pallu de La Barrière, commissaire — pour 1912.

**Grenoble.** — *D. Grenoblois* (fédéré), pour 1912, son bureau est le suivant : Président, M. H. Laurent ; vice-président, M. E. Baret ; trésorier, M. David ; secrétaire, M. Tournachon ; conseillers, MM. Roger, Basset et Faure.

**Rouen.** — Le bureau du *D. Rouennais* (non fédéré) est constitué comme il suit pour l'année 1912 : M. Ménager, président-trésorier ; M. Pouillet, vice président ; M. Decaix, secrétaire ; MM. Blondel, Durand et Mériaux, commissaires.

Le D. U.

Concours

*I. — Concours Defoy* : En nous faisant parvenir son classement, *M. G. Defoy*, d'Amiens, adresse ses compliments et remerciements à MM. les concurrents de l'honneur fait à son concours.

1<sup>er</sup> Prix, *M. Ghilardi*, du D. L. à Lyon : 6 problèmes; compliments pour le travail du n° 6.

2<sup>me</sup> Prix, *M. P. V<sup>x</sup> du Perron* (Rhône) : 6 problèmes; et en retour les sympathiques remerciements de l'auteur.

3<sup>me</sup> Prix, *M. Marius Charly* (St-Etienne) : 5 premiers problèmes.

4<sup>me</sup> — , *M. A. Babo* (Villebois) : 1, 3, 4 et 5; compliments au 4.

5<sup>me</sup> — , *M. Ad. Lucet* (Bourg-Valence) : 1, 2 et 3; sentiments sympathiques de l'auteur.

En conséquence, MM. Ghilardi et P. V<sup>x</sup> du Perron, recevront chacun *Trois dames contre Une*, ouvrage de *M. F.-J. Bolzé*.

M. Charly... 250 diagrammes } Prière à ces messieurs de faire  
» Babo... 150 » } savoir au directeur du D. U., si  
» Lucet... 100 » } feuilles doubles ou simples.

Ainsi donc ce concours n'a eu que cinq concurrents; nous aurions pu... *mentir* et en annoncer *trente*; nous nous disons la vérité : Cinq, c'est peu! nous attendions mieux! Est-ce que le feu sacré des Solutionnistes et des Problémistes ne serait plus qu'un peu de cendres tièdes? Oh! Oh! le cas serait grave! Allons, allons! produisez et travaillez! Ne gardez pas dans vos recueils — comme des belles au sérail — ce que vous croyez être « l'idéal du beau! ». Au contraire, produisez les ces beautés et vos noms — comme les Manoury, les Floridor, les Everat, les Van Embden, les Dufour, les Huguenin, les Commard, les Grégoire, etc., etc..., ceindront à leur tour l'aurole

de gloire! Quoi qu'en disent les *modernistes*!

Envoyez donc Messieurs, vos œuvres au *Damier Universel*; la maison est bonne: elle aime ses amis!

\* \* \*

II. *C. de classement de Villebois*: La première épreuve a donné le classement suivant:

1<sup>re</sup> Division: MM. 1 J.-M. Sourd; 2 Pile; 3 Ringuet; 4 L. Nodet. Les autres résultats sont nuls.

2<sup>me</sup> Division: MM. 1 Lacroix; 2 Bercher; 3 Prost; 4 Chaboud.

Une prime a été offerte par le Cercle (D. V. B.) à *M. Sourd*, avec le titre de Champion du D. V. B.

\* \* \*

*C. d'hiver du D. Phocéen (Marseille)*: Le championnat et le handicap se sont terminés le 10 février. Résultats:

*Championnat*: MM. 1 Garoute, 38 points; 2 Revertégat, 36; 3 Ricou, 32; 4 Gaufrès, 27; 5 Féraud, 24 (Neuf participants, 24 parties à faire).

*Handicap*: MM. 1 Garoute, 47 points; 2 L. Romani, 42; 3 Bellia, 41; 4 ex-æquo, Borel et Lamiralle, 38; 6 Pané, 37; 7 Dupuy, 35 (Dix-sept participants, 32 parties).

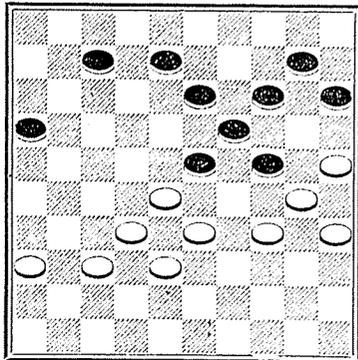
Parfait! la science s'accuse à Marseille, au *Damier Phocéen*, en la personne de *M. Garoute et d'étoiles qui naissent à côté!* Pas d'hypnose! Pas d'emballement non plus; ne nous spécialisons pas sur une seule individualité: Ce serait la mare stagnante!

*M. Garoute, vrai Champion de Marseille* est digne de l'attention de tous les centres du Jeu de Dames: nos sincères félicitations.

F.-J. BOLZÉ.

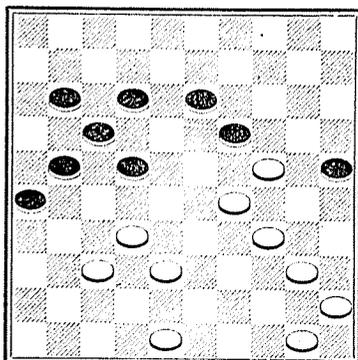
## Problèmes

233 A) M. H. DENTROUX, D. L.



En prévision de 16.21: les blancs jouent, forcent le gain du pion ou de la partie.

234 A) M. J. GODDET, D. L.



## Correspondance

*M. Ad. Lucet (Bourg-les-V.)*. N°214. — Au quatrième coup des noirs, si 18:27, qui est le coup juste pour eux; car, il faut dans toutes les solutions envisager la meilleure défense de l'attaqué. Si donc 18:27, les blancs dament à 3 et par 10.14, cette dame est prise et les blancs sont en infériorité.

*M. A. Hugon (Aouste)*. — Nous aimons à encourager les solutionnistes fidèles; nous l'avons été nous-même. Nous enverrons quelques diplômes aux fervents: c'est une de nos bonnes pensées.

*M. 956 P.* — 1° Ne répondez pas; cas pathologique: rage ou gale!! 2° Ne joue plus depuis huit ans; 3° Oui, toujours.

*M. L. Branès (Pau)*. — 1° Le mensonge est l'arme du fourbe; 2° En fin d'édition; 3° Non; certainement la corde cassera: où iront les bouts? 4° Alliance? possible, rien d'étonnant; 5° Oui, parfait!

*M. X. 15 (à Arras)* 1° Voyez Balédent, 1<sup>er</sup> vol. p.314, n°992 (Blonde) similitude relative. 2° Oui, c'est permis comme thème pris pour étude; mais je dis comme vous: on doit l'indiquer.

*M. Piccinni (Rome, Italie)*. — 1° M. E. Leclercq est décédé le 29 février 1908; 2° ses œuvres ont été liquidées en 1908-1909.

*M. Paul Court (N... Pyrénées-Orientales)*. — Oui, la Fédération des Damistes français accepte les damistes isolés français; mais elle préfère le Groupe régulier; mieux: la Société légalement fondée.

F.-J. B.

## Rectification

C'est par erreur incompréhensible que nous avons attribué à *M. E. Lieubray*, le problème 229; il faut lire: *M. Babo (Villebois)*. Nous prions donc *M. E. Lieubray* de nous excuser, en lui faisant remarquer que ce numéro pouvait être signé de lui; car, c'est une donnée très appréciable et très utile à l'étude pour nos néophytes; mais il a raison: à chacun ses œuvres!

F.-J. B.

## Damier Universel

Nous devons par respect pour nos abonnés, dire pourquoi le D. U. a été en retard d'un jour. La raison est bien simple: les concurrents au concours de *M. G. Defoy* avaient jusqu'au premier février matin, or, le D. U. part le dernier jour du mois matin, ayant par ce fait, des abonnés qui le reçoivent le soir même. Ai-je besoin d'en dire plus long? Voilà l'excuse: tact et dévouement!

F.-J. BOLZÉ, directeur.

**Solutions. — Mois de Février 1912**

- N° 223 Bl: 29.47 47:36 36:11 46.41 f  
N: 11.17 37.31 6:17 17.21 g. double opposition.
- N° 224 Bl: 25.20 20:29 21.17 29.23 41.37 36:9  
N: 17:22 la faute 22:42 11:22 18:40 42:31 3:14  
Suite 39.34 33:2 g. Coul. ord. trappe et lunette, finale  
40:29  
Coup de dame à double prise.
- N° 225 43.38, 39.33, 38.32, 46.41, 30.24, 25:5 g. par Enfermé. Coul. ord. (lunette d'entrée des noirs) temps de repos, finale enfermée de dame sur grande ligne : fantaisie.
- N° 226 36.31, 27.21, 28.22, 40.34, 35:2 g. Coul. ord. à deux reculades envoi à dame, finale prise de dame sur pion de bande.
- N° 227 Noirs 43.18 coup convenu. Bl: 27.21 32.27, 27.21, 39.33, 37.32, 31:4 g. Coul. ord. à temps de repos, reculade, finale coup de dame sur pions liés de bande.
- N° 228 31.27, 29 24, 36 31, 33:14, 39:10 g. Coul. trappe, coul. ord. finale passage à dame par double coup sur prise liant le pion du coup final.
- N° 229 28.6 6.33 33.17 17:39 39.34 31:1 1.29 29.47 g.  
18.23 12.18 a 23.28 b c 18.23 d 23.28 28.32 e 32.27  
33:6 6.1 1:34 34.23 g.  
a 7.11 23.29 12.17 17.22  
17.12 12:34 34:1 1.34 34.48 g.  
b 23.29 18.22 p 22.28 28.33 33.38  
17:3 3 9 9:22 22.39 39.50 g.  
c 7.12 23.29 q 29.34 r 34.40 40.45  
39.28 28:41 11.33 g.  
d 7.12 12.17 18.23  
1.34 34.48 g.  
e 28.33 33.38

Sous-variantes : p Noirs : 18.23, 23.23, 28.32, 32.37 : blancs : 12.1, 1.34, 34.29, 29.47 g — q Noirs : 18.22, 12.18, 23.29, 29.34 ; blancs : 3.9, 9.14, 14.32, 32.28, etc. g — r Noirs : 18.23, 29.34 ; blancs : 9.14, 14:28 g.

- N° 230 28.23, 21.17, 38.32, 39.34, 40.35, 35:11 g. Coul. ord. reculade trappe, finale râfle et passage à dame.
- N° 231 39.34, 28.22, 27.22, 23:34, 29:16 g. coul. ord. trappe, finale double prise et passage à dame par prise liant le pion de prise finale.
- N° 232 40.34, 35:44, 25.20, 26.21, 22.17, 39.34, 44.40, 28.22, 43.39, suite : 34.29, 32.1, 37:8, 1:5, 47.41, 5:46 !! g. coul. ord. coup de dame sur double prise similaire : joli !

Ont trouvé les solutions justes suivantes, Messieurs :

Le P. V <sup>x</sup> du Perron,	Rhône,	213 à 216.
G. Defoy,	Amiens,	214, 216.
Ad. Lucet,	Bourg lès-Valence,	213, 215, 216.
A. Hugon,	Aouste,	213 à 216.
L. Martin,	Neuville-sur-Ain,	id.
A. Babo,	Villebois,	id.
Marius Charly,	Saint-Etienne,	id.
Madame d'E...,	Sarthe,	215.
J. Branès,	Pau,	214, 215.
O Soufflage !	Paris,	213 à 216.

Remarques. — N° 215, MM. A. Lucet et L. Martin, signalent la solution suivante : Bl. 39.33, 29.24, 33.29, 46:16, 16.32 ; Noirs, 26.31, 16.21 31.37 et 36.41 — M. Babo, dit : Bl. 39.33, 29.24, 46.10, 33.28, 28 22, 10.46 ; Noirs, 26.31, 16.21, 21.27, 31.37, 27:18. — Le P. V<sup>x</sup> du Perron, solutionne avec : Bl. 39.33, 29.23, 46.28, 28.46, 46:16, 16.2 (2.19 ou 23.19) ; Noirs, 16.21, 26.31, 21.27, 31.37, 36.41, 41.46 ou 47.

1° Ces genres de fin de partie ont des solutions multiples favorables à l'étude ; et nous avons, de concert avec l'auteur, donné une solution qui est l'idée même ; ce ne sont donc pas des solutions différentes et l'on comprendra que faute de place, il nous est impossible de donner un problème à solutions de deux ou trois pages.

2° Nous prions et recommandons à nos solutionnistes de nous donner les solutions des problèmes proposés avec coup des blancs et réponses des noirs jusqu'à solution complète, afin d'éviter un travail plus que pénible et fatiguant au possible ; nous les invitons surtout à mettre exactement les termes les uns sous les autres et les chiffres bien faits.

Dans un concours sévère et loyal, une donnée mal exprimée est un titre de rejet de la solution produite : c'est compréhensible.

Ne pas ébaucher une solution et dire : etc..., c'est non recevable.

3° Dans les envois, prière de mettre chaque sujet sur une feuille à part.